

## Fiche de données de sécurité selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

### 1 Identification de la substance ou du mélange et identification du fournisseur

· **Identificateur de produit**

· **Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

· **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**

Matériel dentaire

Le produit est destiné à une utilisation professionnelle.

Pour éviter des risques pour homme et environnement, le mode d'emploi est à observer.

· **Emploi de la substance / de la préparation** Matériel de modelage dentaire

· **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**

· **Producteur/fournisseur:**

GC America Inc.  
3737 W. 127th Street  
Alsip, IL 60803  
USA

Telephone No. +1 (708) 597-0900

SDS.gcamerica@gc.dental

· **Service chargé des renseignements:** Affaires Réglementaires

· **Numéro d'appel d'urgence:**

Pendant les heures d'ouverture normales (du lundi au vendredi, 8 h 00 à 17 h 00 Heure du Centre) :

1 708 597-0900

Le Transport (CHEMTREC®) le Numéro de Téléphone D'urgence : 1 800 424-9300

### 2 Identification des dangers

· **Classification de la substance ou du mélange**

Toxicité aiguë - par inhalation - catégorie 4

H332 Nocif par inhalation.

Irritation cutanée - catégorie 2

H315 Provoque une irritation cutanée.

Lésions oculaires graves - catégorie 1

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 1

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique - catégorie 3

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées - catégorie 1

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Indications complémentaires:**

L'information fournie est en ce qui concerne la toxicité et les risques note(s) de la composante individuelle(s) dans la formulation. Le risque(s) associé dépend de la voie(s) d'exposition. Le système d'évaluation du danger est entièrement basé sur l'existence du risque(s) et ne prend pas en compte la probabilité de risque(s) réduit grâce à l'utilisation et la manipulation correcte.

· **Éléments d'étiquetage**

· **Éléments d'étiquetage SGH**

Exempt de classification et d'étiquetage - les instruments et les drogues ne sont pas réglementés conformément au SIMDUT 2015.

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

(suite page 2)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 1)

· **Pictogrammes de danger**



· **Mention d'avertissement** Danger

· **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dihydroxyde de cuivre  
dioxyde de titane

· **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

· **Conseils de prudence**

P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.

P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.

P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.

P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).

P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.

P405 Garder sous clef.

P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

### 3 Composition / information sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

	chlorinated fatty acid ester**	30 – 60%p/p *
CAS: 20427-59-2	dihydroxyde de cuivre	10 – 30%p/p *
CAS: 13463-67-7	dioxyde de titane	10 – 30%p/p *
CAS: 112926-00-8	dioxyde de silicium, amorphe (gel ou précipité)	1 – 5%p/p *

\* Les plages de concentrations réelles sont conservées en tant que secret commercial.

· **Indications complémentaires:**

Les concentrations de composants dangereux sont exprimées en pourcentage en poids (% p/p).

Si une substance est marquée par \*\*, puis substance est un secret commercial. Cela est autorisé en vertu Hazard Communication Standard de l'OSHA (HCS) comme un secret commercial et sous SGH comme informations commerciales confidentielles (ICC).

CA/FR

(suite page 3)

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 2)

### 4 Premiers soins

- **Description des premiers secours**

- **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Après inhalation:**

Donner de l'air frais ou de l'oxygène; demander d'urgence une assistance médicale.

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inconscience, coucher et transporter la personne en position latérale stable.

Ne pas pratiquer de respiration par bouche-à-bouche ou bouche-à-nez.

- **Après contact avec la peau:**

Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

Recourir à un traitement médical.

- **Après contact avec les yeux:**

Protéger l'oeil intact.

Rincer les yeux, sous l'eau courante, pendant plusieurs minutes, en écartant bien les paupières.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

Envoyer immédiatement chercher un médecin.

- **Après ingestion:**

Rincer la bouche et boire beaucoup d'eau.

Si les troubles persistent, consulter un médecin.

- **Indications destinées au médecin:**

- **Principaux symptômes et effets, aigus et différés** Non disponibles.

- **Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires**

Non disponibles.

### 5 Mesures à prendre en cas d'incendie

- **Moyens d'extinction**

- **Moyens d'extinction:**

CO<sub>2</sub>, poudre d'extinction ou eau pulvérisée. Combattre les foyers importants avec de l'eau pulvérisée ou de la mousse résistant à l'alcool.

Adapter les mesures d'extinction d'incendie à l'environnement.

- **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Jet d'eau à grand débit

- **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Possibilité de formation de gaz toxiques en cas d'échauffement ou d'incendie.

Non disponibles.

- **Conseils aux pompiers**

- **Équipement spécial de sécurité:**

Porter un appareil de protection respiratoire.

Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

- **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

CA/FR

(suite page 4)

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 3)

### 6 Mesures à prendre en cas de déversements accidentels

- **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**  
Mettre les personnes en sécurité.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Porter un vêtement personnel de protection.
- **Précautions pour la protection de l'environnement:**  
Ne pas rejeter à l'égout, ni dans le milieu naturel.  
En cas de pénétration dans les eaux ou les égouts, avertir les autorités compétentes.  
Ne pas rejeter dans le sous-sol, ni dans la terre.  
En cas de pénétration dans le sol, avertir les autorités compétentes.
- **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**  
Recueillir les composants liquides à l'aide d'un produit absorbant.  
Eliminer la matière collectée conformément au règlement.
- **Référence à d'autres rubriques**  
Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.  
Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.  
Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

### 7 Manutention et stockage

- **Manipulation:**
- **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**  
Suivre les instructions d'utilisation.  
Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.  
Ne pas inhaler la poussière, la fumée, le nuage.  
Eviter la formation d'aérosols.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.
- **Préventions des incendies et des explosions:** Aucune mesure particulière n'est requise.
- **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**
- **Stockage:**
- **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**  
Ne conserver que dans le fût, non ouvert, d'origine.
- **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.
- **Autres indications sur les conditions de stockage:**  
Suivre les instructions d'utilisation et de stockage.  
Tenir les emballages hermétiquement fermés.
- **Utilisation(s) finale(s) particulière(s)** Non disponibles.

### 8 Contrôles de l'exposition / protection individuelle

- **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**  
Sans autre indication, voir point 7.
- **Paramètres de contrôle**
- **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**  
Le produit ne contient pas en quantité significative des substances présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail.
- **Remarques supplémentaires:**  
Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

(suite page 5)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 4)

- **Contrôles de l'exposition**
- **Equipement de protection individuel:**
- **Mesures générales de protection et d'hygiène:**  
Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.  
Eviter tout contact avec les yeux et avec la peau.  
Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.  
Tenir à l'écart des produits alimentaires, des boissons et de la nourriture pour animaux.  
Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.
- **Protection respiratoire:**



Protection respiratoire recommandée.

- **Protection des mains:**



Gants de protection

- **Matériau des gants**

Le choix de gants appropriés dépend non seulement du matériau, mais aussi d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre. Puisque le produit représente une préparation composée de plusieurs substances, la résistance des matériaux des gants ne peut pas être calculée à l'avance et doit, alors, être contrôlée avant l'utilisation.

- **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

- **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

## 9 Propriétés physiques et chimiques

- **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**
- **Indications générales**
- **Aspect:**

<b>Forme:</b>	Pâteuse
<b>Couleur:</b>	Bleu clair
- **Odeur:** Caractéristique
- **Seuil olfactif:** Non déterminé.
- **valeur du pH:** Non déterminé.
- **Changement d'état**

<b>Point de fusion/point de congélation:</b>	Non déterminé.
<b>Point initial d'ébullition et intervalle d'ébullition:</b>	Non déterminé.
- **Point d'éclair** Non déterminé.
- **Inflammabilité** Non applicable.

(suite page 6)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 5)

· <b>Température d'auto-inflammabilité:</b>	Non déterminé.
· <b>Température de décomposition:</b>	Non déterminé.
· <b>Température d'inflammation:</b>	Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
· <b>Propriétés explosives:</b>	Non déterminé.
· <b>Limites d'explosion:</b>	
<b>Inférieure:</b>	Non déterminé.
<b>Supérieure:</b>	Non déterminé.
· <b>Pression de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Densité:</b>	Non déterminée.
· <b>Densité relative</b>	Non déterminé.
· <b>Densité de vapeur:</b>	Non déterminé.
· <b>Taux d'évaporation:</b>	Non déterminé.
· <b>Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:</b>	Insoluble
· <b>Coefficient de partage: n-octanol/eau:</b>	Non déterminé.
· <b>Viscosité:</b>	
<b>Dynamique:</b>	Non déterminé.
<b>Cinématique:</b>	Non déterminé.
· <b>Teneur en solvants:</b>	
<b>Teneur en substances solides:</b>	56,6 %
· <b>Autres informations</b>	Non disponibles.

## 10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité** Non disponibles.
- **Stabilité chimique** Stable à température ambiante.
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses** Aucune réaction dangereuse connue.
- **Conditions à éviter** Non disponibles.
- **Matières incompatibles:** Réactions aux acides puissants.
- **Produits de décomposition dangereux:** Pas de produits de décomposition dangereux connus

## 11 Données toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë**

· <b>Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:</b>		
<b>CAS: 20427-59-2 dihydroxyde de cuivre</b>		
Oral	LD50	500 mg/kg (ATE) 1000 mg/kg (rat (f+m))
Dermique	LD50	2058 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/4 h	0,47 mg/l (ATE)

(suite page 7)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 6)

		1,3 mg/l (rat (f+m))
--	--	----------------------

- **Effet primaire d'irritation:**
- **Corrosion cutanée/irritation cutanée** Irrite la peau et les muqueuses.
- **Lésions oculaires graves/irritation oculaire**  
Effet fortement irritant avec risque d'une affection grave des yeux.
- **Sensibilisation respiratoire ou cutanée** Aucun effet de sensibilisation connu.
- **Symptômes liés aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques** : Non disponibles.
- **Toxicité subaiguë à chronique:** Non disponibles.
- **Mesures numériques de la toxicité** : Non disponibles.
- **Résultats sur l'homme:**  
Peut causer des dommages au sang.  
Peut causer des dommages à la peau.  
Peut causer des dommages au système respiratoire.  
Peut causer des dommages au cerveau.  
Peut causer des dommages au système digestif.  
Peut causer des dommages aux yeux .
- **Indications toxicologiques complémentaires:**  
Le produit présente les dangers suivants selon les méthodes de calcul approuvées en interne pour les préparations :  
Nocif  
Corrosif  
Irritant

- **Catégories cancérogènes**

· <b>IARC / CIRC (Centre International de Recherche sur le Cancer)</b>	
dioxyde de titane	2B
dioxyde de silicium, amorphe (gel ou précipité)	3

- **NTP / PNT (Programme National de Toxicologie)**

Aucun des composants n'est compris.
-------------------------------------

- **Légende des catégories cancérogènes :**  
Groupe 1 du CIRC : L'agent est cancérogène pour l'homme.  
Groupe 2A du CIRC : L'agent est probablement cancérogène pour l'homme.  
Groupe 2B du CIRC : L'agent peut-être cancérogène pour l'homme.  
Groupe 3 du CIRC : L'agent est inclassable quant à sa cancérogénicité pour l'homme.  
Groupe 4 du CIRC : L'agent est probablement pas cancérogène pour l'homme.  
K du PNT : Connus pour être cancérogènes pour l'homme.  
R du PNT : Raisonnablement prévu pour être cancérogène pour l'homme.
- **Informations cancérogènes supplémentaires:** Non disponibles.
- **Toxicité par administration répétée** Non disponibles.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Mutagénicité sur les cellules germinales** Non disponibles.
- **Cancérogénicité** Non disponibles.
- **Toxicité pour la reproduction** Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition répétée**  
Pas d'autres informations importantes disponibles.
- **Danger par aspiration** Pas d'autres informations importantes disponibles.

CA/FR

(suite page 8)

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

Nom du produit: OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 7)

### 12 Données écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

**CAS: 20427-59-2 dihydroxyde de cuivre**

LC50/96h 0,023 mg/L (fish)

EC50/48h 0,0065 mg/l (daphnia magna)

- **Persistence et dégradabilité** Non disponibles.

- **Comportement dans les compartiments de l'environnement:**

- **Potentiel de bioaccumulation** Non disponibles.

- **Mobilité dans le sol** Non disponibles.

- **Effets écotoxiques:**

- **Remarque:** Très toxique chez les poissons.

- **Autres indications écologiques:**

- **Indications générales:**

Classe de danger pour l'eau 3 (réglementation allemande, AwSV) (Classification propre) : très dangereux pour l'eau

Ne pas laisser pénétrer dans la nappe phréatique, les eaux ou les canalisations, même pas en petite quantité.

Danger pour l'eau potable dès fuite d'une quantité minime dans le sous-sol.

Dans les eaux, également toxique pour les poissons et le plancton.

Très toxique pour organismes aquatiques.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

- **Autres effets néfastes** Non disponibles.

### 13 Données sur l'élimination du produit

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Éliminer le contenu / le conteneur conformément à la réglementation locale / régionale / nationale / internationale.

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:** Evacuation conformément aux prescriptions légales.

### 14 Informations relatives au transport

- **Numéro ONU**

· **DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA** Non réglementé.

- **Désignation officielle de transport de l'ONU**

· **DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA** Non réglementé.

- **Classe(s) de danger pour le transport**

· **DOT/TMD, ADR, ADN, IMDG, IATA**

· **Classe** Non réglementé.

(suite page 9)

CA/FR

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 8)

- |   |                 |
|---|-----------------|
| · <b>Groupe d'emballage</b><br>· <b>DOT/TMD, ADR, IMDG, IATA</b>                                | Non réglementé. |
| · <b>Dangers pour l'environnement:</b><br>· <b>Marine Polluant:</b>                             | Non             |
| · <b>Précautions particulières à prendre par l'utilisateur</b>                                  | Non applicable. |
| · <b>Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC</b> | Non applicable. |
| · <b>"Règlement type" de l'ONU:</b>   | Non réglementé. |

### 15 Informations sur la réglementation

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

- **Liste des substances domestiques (DSL) du Canada**

Tous les composants sont compris.

- **Liste extérieure des substances (LES) du Canada**

Aucun des composants n'est compris.

- **Indications complémentaires :**

Si une substance est marquée par \*\*, puis substance est un secret commercial. Cela est autorisé en vertu Hazard Communication Standard de l'OSHA (HCS) comme un secret commercial et sous SGH comme informations commerciales confidentielles (ICC).

- **Substances per- et polyfluoroalkyles (PFAS)**

Aucun des composants n'est compris.

- **Éléments d'étiquetage SGH**

Exempt de classification et d'étiquetage - les instruments et les drogues ne sont pas réglementés conformément au SIMDUT 2015.

Le produit est classifié et étiqueté selon le Système Général Harmonisé (GHS).

- **Pictogrammes de danger**



- **Mention d'avertissement** Danger

- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**

dihydroxyde de cuivre

dioxyde de titane

- **Mentions de danger**

H332 Nocif par inhalation.

H315 Provoque une irritation cutanée.

H318 Provoque de graves lésions des yeux.

H370 Risque avéré d'effets graves pour les organes.

H335 Peut irriter les voies respiratoires.

H372 Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.

(suite page 10)

# Fiche de données de sécurité

## selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 9)

- **Conseils de prudence**

- P260 Ne pas respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/aérosols.
- P280 Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage.
- P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
- P310 Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.
- P321 Traitement spécifique (voir sur cette étiquette).
- P362+P364 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation.
- P405 Garder sous clef.
- P501 Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

## 16 Autres informations

- **Service établissant la fiche technique:** Affaires Réglementaires

- **Contact:**

Affaires Réglementaires  
 Numéro de Téléphone : 1 708 597-0900  
 SDS.gcamerica@gc.dental

- **Date de la plus récente version révisée de la fiche de données de sécurité** 08/11/2025 / 2

- **Acronymes et abréviations:**

SGH : Système général harmonisé de classification et d'étiquetage des produits chimiques (GHS: Globally Harmonized System of Classification and Labelling of Chemicals)  
 HCS: Hazard Communication Standard (la norme sur la communication des dangers) (USA)  
 FS : Fiche signalétique (MSDS: material safety data sheet)  
 FDS : Fiche de données de sécurité (SDS: safety data sheet)  
 ADN : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par voies de navigation intérieures  
 ECHA: European Chemicals Agency (Agence européenne des produits chimiques)  
 OSHA: Occupational Safety and Health Administration (Administration de la sécurité et de la santé du travail) (USA)  
 TMD : Règlement sur le transport des marchandises dangereuses (Canada)  
 AwSV: Verordnung über Anlagen zum Umgang mit wassergefährdenden Stoffen (Ordonnance sur les installations de manutention de substances dangereuses pour l'eau) (Allemagne)  
 CSEO : Concentration sans effet observé  
 ADR : Accord européen relatif au transport international des marchandises dangereuses par route  
 RPD : Règlement sur les produits dangereux (Canada)  
 Code IMDG : Code maritime international des marchandises dangereuses  
 DOT: Department of Transportation (Département des transports) (USA)  
 IATA: International Air Transport Association (Association du transport aérien international)  
 CAS: Chemical Abstracts Service (division de l'American Chemical Society)  
 LC50: Lethal concentration, 50 percent (CL50 : concentration létale, 50 pour cent)  
 LD50: Lethal dose, 50 percent (DL50 : dose létale, 50 pour cent)  
 PBT : Persistante, bioaccumulable et toxique  
 vPvB: very Persistent and very Bioaccumulative (très persistante et très bioaccumulable)

- **Sources**

- Les FS/FDS des fabricants
- OSHA (<https://www.osha.gov/chemicaldatabase>)
- PubChem (<https://pubchem.ncbi.nlm.nih.gov/>)
- ECHA (<http://echa.europa.eu/>)
- EnviChem ([www.echemportal.org](http://www.echemportal.org))

- **Remarques:**

Le CAS Registry Number® est une marque commerciale enregistrée de l'American Chemical Society.  
 Le CHEMTREC® est une marque de service enregistrée de l'American Chemistry Council, Inc.

(suite page 11)

CA/FR

## Fiche de données de sécurité selon le RPD, l'annexe 1

Date d'impression : 08/11/2025

Version CA-FR-Rév 3

Révision: 08/11/2025

**Nom du produit:** OMNIFLEX (Catalyseur, Set: Rapide)

(suite de la page 10)

**· \* Données modifiées par rapport à la version précédente**

Cette version remplace toutes les éditions précédentes.

**· Clause de non-responsabilité:**

L'information contenue dans ce document est censée être véridique et exacte. Cependant, toutes les déclarations, recommandations ou suggestions y sont faites sans aucune garantie ni représentation explicite ou implicite de notre part. Par conséquent, aucune garantie n'est donnée ou ne peut être supposée que les informations contenues dans ce document soient exactes ou complètes. En conséquence, nous déclinons toute responsabilité liée à l'utilisation de ces informations ou des produits visés dans le présent document. Tous ces risques sont assumés par l'acheteur/utilisateur. L'information contenue dans ce document est également sujette à modification sans préavis. Cependant, pour éviter tout doute, rien dans ce document n'exclut ou limite notre responsabilité en cas de décès ou de blessures causés par négligence ou déclaration frauduleuse de notre part.

CA/FR